

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

10 septembre 2025

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de signature,

26 septembre 2025

Excusés - Ont donné procuration :

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 22

Votants 27

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

|                   |  |
|-------------------|--|
| <b>DL2025-063</b> | <b>Garantie d'emprunt Logéal Immobilière</b><br><b>Construction d'une caserne de gendarmerie, rue du Président Kennedy</b> |
|-------------------|--|

Par délibération en date du 21 mai 2025, le Conseil municipal approuvait le principe d'une garantie d'emprunt à 100 % pour une opération de construction d'une caserne de gendarmerie à Caudebec-en-Caux - rue du Président Kennedy pour une ligne de prêt et pour un montant de 7 304 666 euros sur 40 ans.

Logéal immobilière a adressé à la commune l'ensemble des éléments permettant à la commune de confirmer son engagement.

Le prêt d'un montant maximum de 7 378 680 euros est constitué d'une ligne de prêt :

- PLF pour un montant de 7 378 680 euros.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu les articles L.2252-1 et L. 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu les articles L. 441-1 et R. 441-5 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du 21 mai 2025,

Vu le contrat de prêt n°176711 en annexe signé entre Logéal Immobilière et la Caisse des dépôts et consignations,

Considérant la demande de Logéal Immobilière de garantir une ligne de prêt,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 7 378 680 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 176711 constitué d'une ligne de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération,
- D'accorder la garantie pour la durée totale du prêt soit 40 années et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,
- De s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,
- De demander en contrepartie la réservation de 20% des logements sur 40 années.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve ces propositions. Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET